



Projet DDRAUN

Données, Drone, Risque, Agriculture, Numérique

Colloque Cluster Herbe, Clermont-Ferrand, 22/11/2018



ASSURANCE DES PERTES FOURRAGÈRES ***ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES***

Romain Dureau

Direction de thèse :
Philippe Jeanneaux, Yves Michelin



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes



VetAgro Sup

Plan de la présentation

- I. Introduction : contexte et problématiques
- II. Evolution de la gestion des risques en agriculture
- III. L'assurances des prairies (2016-2018)
- IV. Quelles perspectives pour l'assurance des ravageurs ?
- V. Conclusion

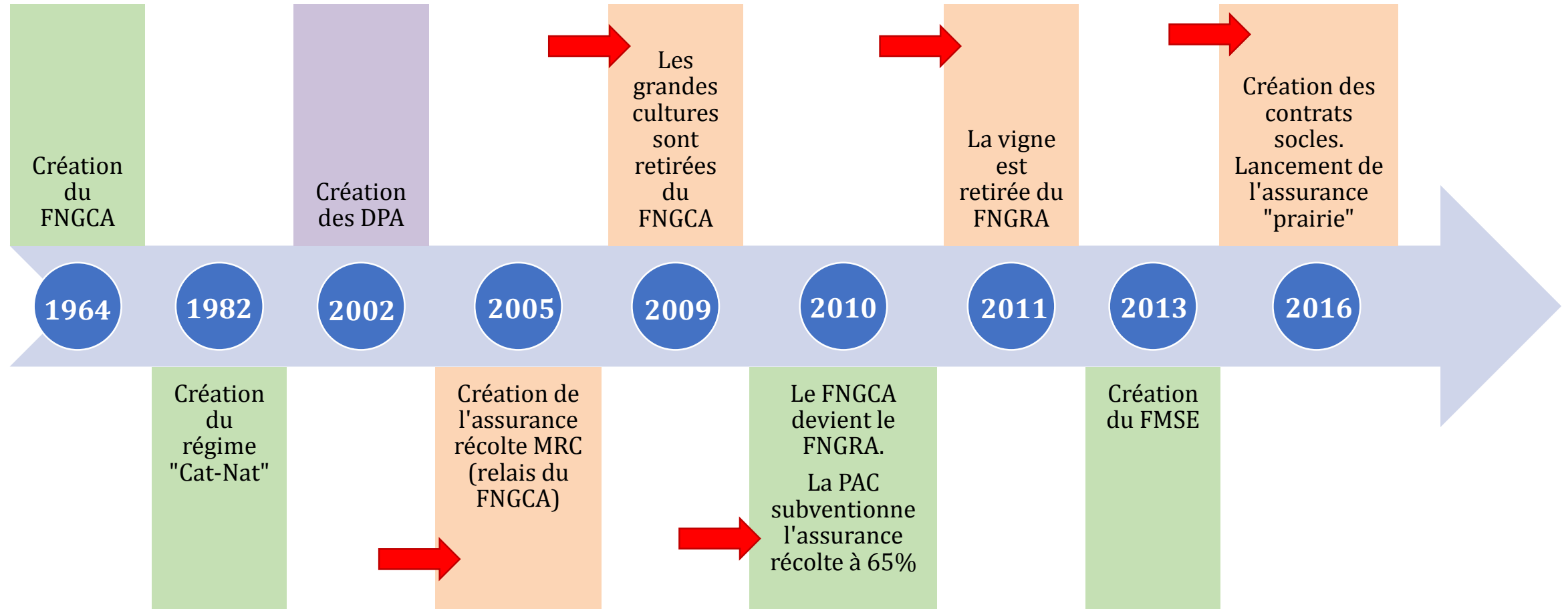
- ▶ Les fourrages sont la base de l'activité d'élevage et une consommation intermédiaire
 - ➔ Importance pour les charges et les produits de l'exploitation
- ▶ Des aléas climatiques de plus en plus fréquents (sécheresse)
 - ➔ Difficulté pour gérer ces aléas au niveau de l'exploitation
- ▶ Des systèmes fourragers en flux tendus (pas/peu de stock voire achat nécessaire), des trésoreries à sec
- ▶ Des fonds publics en déclin pour l'indemnisation des pertes, un secteur assurantiel peu développé

1. Assurance « Prairies » : où en est-on ?

2. Quelles perspectives pour l'indemnisation des ravageurs ?

II. Approche historique

Un désengagement de l'Etat



Légende

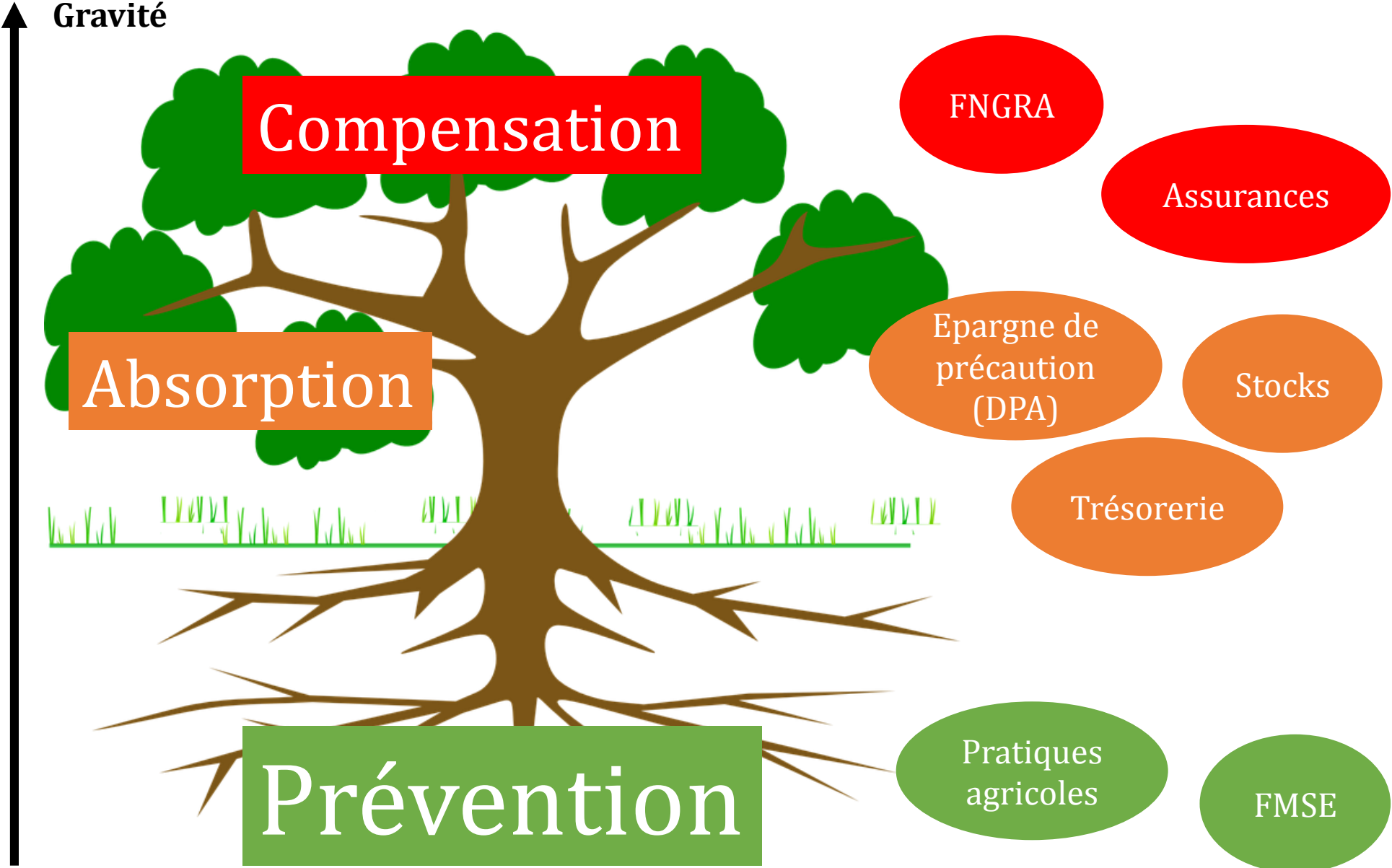
- intervention publique, solidarité nationale, mutualisation professionnelle
- auto-assurance
- assurance privée

La gestion des risques en agriculture, quelques étapes historiques et changements majeurs

(R. Dureau, 2017 d'après Groupama, 2015)

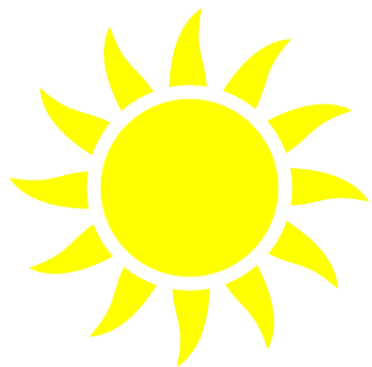
II. Approche historique

Plus concrètement



III. Assurance « Prairies »

III.1. Risques assurés, distribution



- ▮ Assurance de la perte de production de biomasse des prairies
- ▮ Depuis 2016
- ▮ Phase expérimentale
- ▮ 4 distributeurs



Groupama



CRÉDIT AGRICOLE
ASSURANCES



AVIVA



- ▮ Très faible souscription pour l'instant



Trois étapes pour construire le contrat d'assurance :

(1) Définition du capital à assurer : trois choix sont possibles

- a) Assurer le rendement moyen des prairies
- b) Assurer les besoins du troupeau
- c) Assurer les « coups durs » = le contrat socle

(2) Choix de la franchise selon le stock de fourrage en sortie d'hiver de l'assuré.

(3) Détermination du taux de cotisation (historique de la PRF) et de la prime d'assurance.

Contrat « socle » subventionné à 65%

- ▶ Capital assuré de 900€/ha
- ▶ Seuil de déclenchement à 30% de pertes
- ▶ Franchise de 25%

Garanties supplémentaires = majoration de la prime

III. Assurance « Prairies »

Un éleveur souscrit un contrat « socle » pour assurer les coups durs face au risque de sécheresse

L'assureur fixe le montant de la prime d'assurance à 32€/ha

L'Etat subventionne ce contrat à 65%

L'éleveur souhaite s'assurer davantage et choisit un capital de 1000€/ha

L'assurance fixe le complément de cotisation à 3€/ha, non subventionnable

L'éleveur est assuré pour 1000€/ha et paie une cotisation totale de 14,20€/ha

III.3. Exemple

- Capital assuré de 900€/ha
- Seuil de déclenchement à 30% de pertes
- Franchise de 25%

$$\text{Subvention} = 32\text{€/ha} \times 65\% = \mathbf{20,80\text{€/ha}}$$

$$\begin{aligned}\text{Cotisation} &= 32\text{€/ha} - 20,80\text{€/ha} + 3\text{€/ha} \\ &= \mathbf{14,20\text{€/ha}}\end{aligned}$$

III. Assurance « Prairies »

III.3. Exemple (2/2)

L'éleveur est assuré selon le contrat :

- ▶ Capital de 1000€/ha
- ▶ Déclenchement à 30% de perte
- ▶ Franchise de 25%

Assurance indicielle :

- ▶ Mesure par satellite de la productivité de la biomasse des prairies
- ▶ Production d'un indice (IPF) à l'échelle d'une PRF

$$I = 1000 \times (TP - 25\%) \quad \leftarrow > 30\% \quad \leftarrow \leq 30\%$$

Taux de perte

Production historique = moyenne olympique de l'IPF

Production année = IPF entre octobre et février

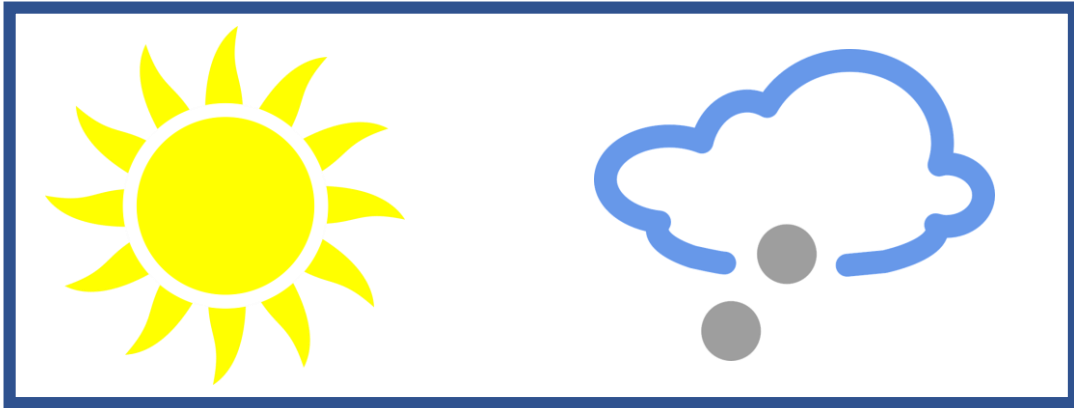


Le développement de l'assurance « Prairies » se heurte à plusieurs limites :

- ▶ Faible souscription et donc faible mutualisation
- ▶ Risque de base
- ▶ Risque de sécheresse uniquement
- ▶ Concurrence avec le FNGRA
- ▶ Frais de gestion et donc prime élevés

IV. Une assurance « campagnols »

IV.1. Perspectives pour l'assurance « Prairies »



Risques climatiques

- ▶ Classiquement assurables
- ▶ Possibilité d'intégrer la grêle, avec expertise (surcoût de cotisation et de frais de gestion)



Risques ravageurs

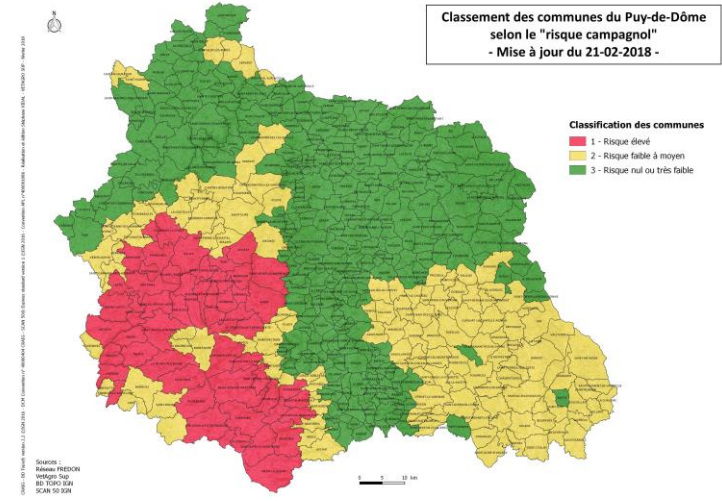
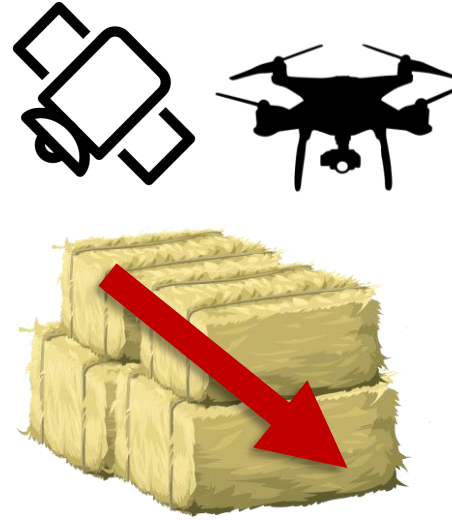
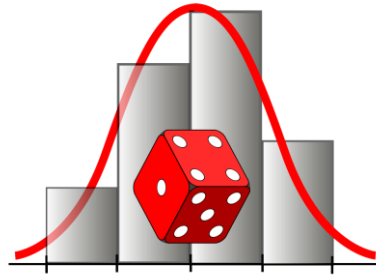
- ▶ Classiquement non assurables
- ▶ Mais est-ce envisageable ?

IV. Une assurance « campagnol » ?

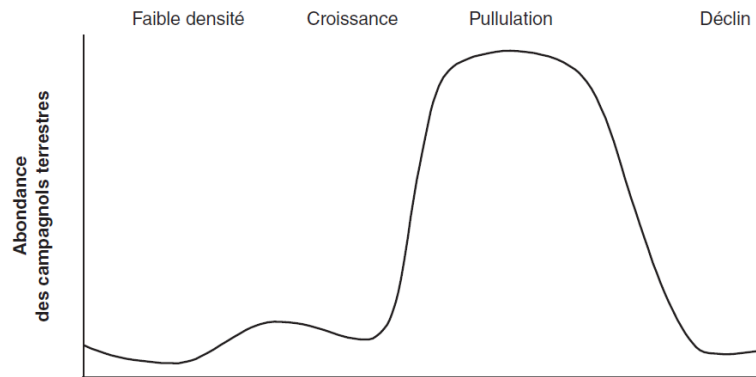
IV.2. Assurabilité du risque



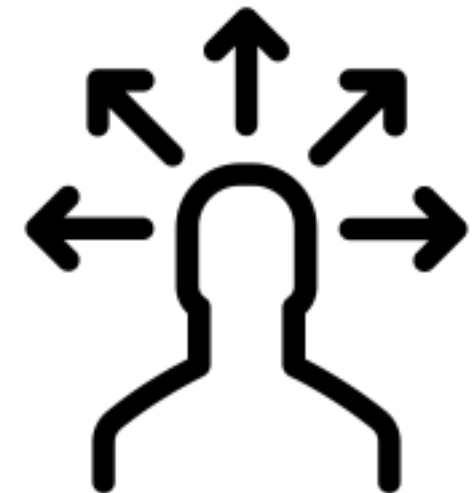
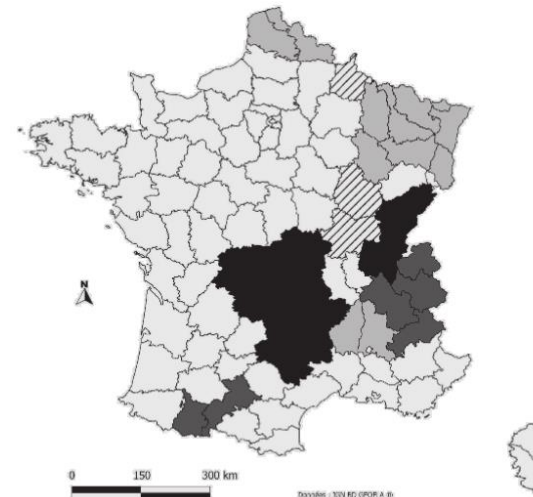
Yannick Chaval, INRA in Delattre et Giraudoux, 2009



Stéphane Vidal, 2018



Delattre and Giraudoux, 2009



$$w = \bar{x} + a + r t_{\alpha} \sigma \sqrt{\rho}$$

Prime d'assurance

Perte moyenne

Coût de gestion

Réserves nécessaires

Corrélation entre les risques

- ▶ Exemple d'une exploitation d'élevage subissant des pullulations tous les 6 ans avec une perte moyenne de 50% de la récolte espérée.
- ▶ Pour un capital assuré de 900€/ha, l'éleveur devra payer la prime w annuelle :

$$w = (8,4\% \times 900) + [30\% \times (8,4\% \times 900)] + \varepsilon$$

$$w = 98\text{€/ha}$$

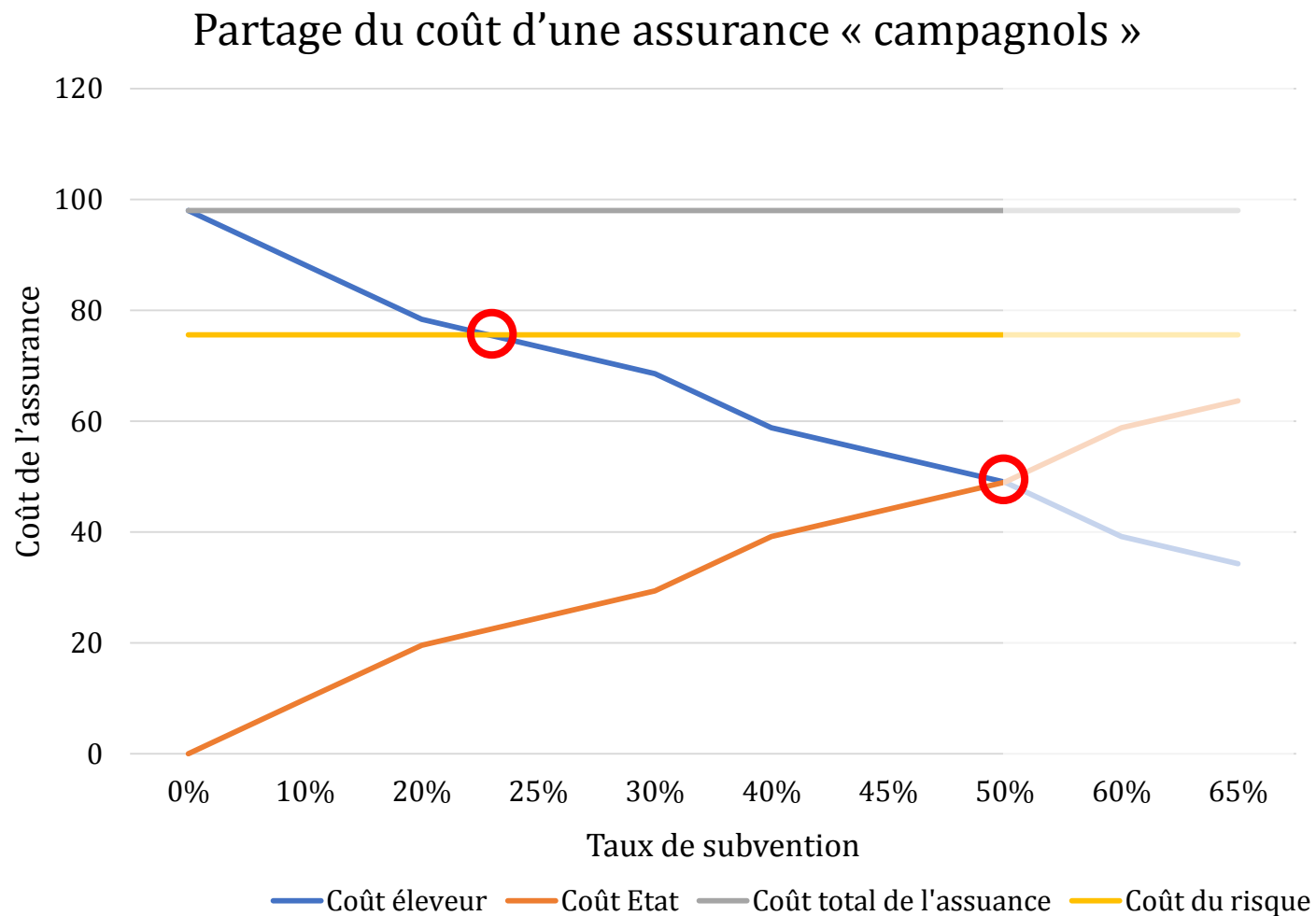
$$w = 75,6\text{€/ha}$$

sans frais de gestion

IV. Une assurance « campagnol » ?

IV.3. Coût d'une assurance (3/3)

Taux de subvention	Coût pour l'éleveur (€/ha)	Coût pour l'Etat (€/ha)
0%	98	0
10%	88,2	9,8
20%	78,4	19,6
~ 22,86%	75,6	22,4
25%	73,5	24,5
30%	68,6	29,4
40%	58,8	39,2
45%	53,9	44,1
50%	49	49
60%	39,2	58,8
65%	34,3	63,7



Face aux aléas climatiques :

- ▶ L'assurance « Prairies » peine à convaincre : déclenchement, coûts/bénéfices
- ▶ Concurrence avec le FNGRA
- ▶ Pas « d'habitude de l'assurance » dans les territoires d'élevage

Face aux pullulations de campagnols terrestres :

- ▶ Prime d'assurance
- ▶ Observation du comportement et mesure des pertes réelles
- ▶ Un risque à maîtriser d'abord par les pratiques agricoles
 - cadre légal inapproprié pour l'assurance/l'indemnisation
- ▶ Penser une nouvelle articulation entre lutte préventive et indemnisation ?
 - épargne de précaution, fonds de mutualisation renforcé...

Comportement des agriculteurs

- ▶ Faible consentement à payer pour assurer les pertes fourragères
- ▶ Finalement, sont-ils averses au risque ?

L'assurance agricole a-t-elle un avenir ?

- ▶ Réforme de la PAC 2021-2020
- ▶ Changement climatique
- ▶ Coût de l'assurance élevé (risque et frais de gestion)
- ▶ Efficacité économique des subventions publiques très discutable